

AR PREFECTURE

016-200054047-20160302-2016_03_02_40-DE
Reçu le 11/03/2016

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Adhère à la convention de participation conclue, pour le risque SANTE, par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente avec la MUTELLE NATIONALE TERRITORIALE, en autorisant M. Le Maire à signer la convention d'adhésion et tout acte en découlant ;
- Inscrit au budget les crédits nécessaires au règlement des frais annuels de gestion ;
- Accorde une participation financière aux fonctionnaires, agents de droit public et privé en activité et de fixer le niveau de participation suivant :
Montant mensuel brut : 15€/agent (équivalent temps complet).

Pour extrait Conforme,

En Mairie, le 10 mars 2016

Jean-Noël DUPRE
Maire de Confolens

